

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2025

---

## **Etaients présents :**

Laurent TORGUE, Danielle SERILLON, Monique LEPINE, Pascal BORGNE, Florence RAVINET, Pierre – Yves BOUDIN, Catherine CONSTANTIN, Alex AGERON, , Benoit CHAUMARD, Catherine CLEMENT , Frédéric BOISSONNET

Absents ayant donné pouvoir : Virginie LIVET a donné pouvoir ALEX Ageron, Pierre BARJON a donné pouvoir à Pascal BORGNE, Fernando Do NASCIMENTO a donné pouvoir à Monique LEPINE  
Absent : Eddy DELABEYE

Le quorum étant atteint monsieur le maire ouvre la séance.

2/ Catherine Constantin est désignée secrétaire de séance.

Monique Lépine propose de rajouter un point sur le SIEJ

3/ Monsieur le maire soumet ensuite le procès-verbal de la réunion du 12 mars 2025 à l'approbation du conseil municipal. - Le procès-verbal est voté à l'unanimité –

## **AFFAIRES GENERALES- FINANCES**

### **1/ AFFAIRES GENERALES :**

#### **Personnel communal**

##### **Musée des mariniers**

Monsieur le maire rappelle que la commune procède, chaque année, au recrutement d'agents pour permettre l'ouverture du Musée des Mariniers à compter du 1<sup>er</sup> juin jusqu'aux journées européennes du patrimoine (20 et 21 septembre). Il indique que 2 personnes ont candidaté pour ce poste, l'une sera employée du 1<sup>er</sup> au 30 juin et la deuxième du 1<sup>er</sup> juillet jusqu'aux journées européennes du patrimoine ; il indique également que ces 2 personnes ont déjà travaillé pour le musée les saisons précédentes – Monsieur demande au conseil de valider la création du poste saisonnier :

#### **D/2025/26 Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié un accroissement saisonnier**

Le Conseil Municipal,

- Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L.332-23 2°,
- Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour l'ouverture du Musée des Mariniers à compter du 1<sup>er</sup> juin 2025.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des présents :

**DECIDE** La création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité au Musée des Mariniers dans le grade d'Adjoint territorial du patrimoine relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2025 ;

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois.

Cet agent assurera les fonctions d'accueil et guide au Musée des Mariniers

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 majoré 366

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2025

---

## Service technique

Monsieur le maire rappelle l'indisponibilité des 2 agents techniques. Monsieur le maire évoque les difficultés à recruter du personnel pour leur remplacement - Monsieur le maire propose de valider la création d'un poste d'agent non titulaire pour la voirie pour maintenir le bon fonctionnement du service.

## D/2025/27 Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin temporaire d'activité

Le Conseil Municipal,

- Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L.332-23 1°,
- Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour l'entretien des espaces verts et de la voirie

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des présents

**DECIDE** La création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet à compter du 22 avril 2025

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 12 mois pendant une même période de 18 mois.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut rattaché à l'échelle indiciaire du grade d'adjoint technique territorial, 1er échelon

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

## Assurances

### D/2025/28 Sinistre chauffage mairie – Encaissement de l'indemnité immédiate

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée, les dommages électriques survenus sur la pompe à chaleur de la mairie – il rappelle également la déclaration de sinistre établie auprès de l'assurance communale ALLIANZ enregistrée sous le N° B2410101146 -

Monsieur le maire propose à l'assemblée d'encaisser l'indemnité immédiate calculée par l'assurance soit la somme de 5 206.62 € déduction faite de la franchise de 308.34 €.

Le solde interviendra lors d'un prochain paiement après transmission, à l'assurance, de la facture de réparation acquittée.

Le conseil après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire et délibéré à l'unanimité des présents **ACCEPTE** l'encaissement de l'indemnité immédiate proposée par l'assurance communale pour un montant de 5 206.62 €

## FINANCES :

Comme évoqué lors de la précédente réunion du conseil, la commission des finances avait souhaité ne pas augmenter les taux d'imposition en 2025- Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que les bases d'imposition 2025 ont été relevées automatiquement de 1.7 % et que le produit attendu pour 2025 est de 471 043 € - (422 245 € pour 2024)

Monsieur le maire propose également une réflexion sur la mise en place d'une taxe sur les logements vacants, en nombre important sur la commune.

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2025

---

## **D/2025/29 Vote des taux d'imposition des taxes locales 2025**

Monsieur le maire propose à l'assemblée de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 il rappelle les taux votés en 2024

- Taxe foncière : 33.34 %
- Taxe foncière non bâti : 84.51 %
- Taxe d'habitation : 7.58 %

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des présents DECIDE de ne pas augmenter les taux pour 2025 et d'appliquer les taux d'imposition des taxes directes locales comme suit :

- Taxe foncière : : 33.34 %
- Taxe foncière non bâti : 84.51 %
- Taxe d'habitation : 7.58 %

**CHARGE** monsieur le maire de notifier cette décision et de transmettre l'Etat 1259 complété aux services préfectoraux et de transmettre une copie de ces documents au service fiscalité directe locale de la direction départementale des finances publiques-

## **D/2025/30 : ligne de trésorerie**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée, sa délibération du 12 mars 2025 qui l'autorisait à contacter des Ets bancaires afin de négocier la meilleure offre pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie - Monsieur le maire donne lecture de la proposition du Crédit Mutuel du Sud Est :

- Montant : 200 000 €
- Durée : 1 an
- Taux : euribor 3 mois + marge de 0.60 point
- Disponibilité des fonds : au grès de la collectivité et dès la signature du contrat
- Commission d'engagement : 350 €

Le conseil après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire et délibéré à l'unanimité des présents **ACCEPTÉ** l'offre du Crédit Mutuel du Sud est présentée par le maire **AUTORISE** le maire à signer le contrat à intervenir entre la commune et le Crédit Mutuel du Sud-Est.

## **TRAVAUX, ETUDES DE PROJETS, VOIRIE, URBANISME, LOGEMENTS COMMUNAUX**

- **1/ Cités Bellerives : Réhabilitation thermique**

## **D/2025/31 : Mission de contrôle technique des constructions**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée, les travaux de réhabilitation thermique des Cités Bellerives- Il explique que dans le cadre des travaux précités il est nécessaire de faire appel à un bureau spécialisé chargé de contrôler la bonne exécution des travaux, la solidité des ouvrages et équipements, la solidité des existants ainsi que le contrôle de l'isolation thermique et économies d'énergie.

Monsieur le maire explique le bureau de contrôle « Alpes contrôles » a été sollicité pour cette mission pour un montant forfaitaire de 3 200.00 € HT

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré à l'unanimité des présents : **PREND** acte de la mission de contrôle technique confiée à Alpes Contrôles pour un montant de **3 200.00 € HT**

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2025

---

Pierre-Yves Boudin fait le point sur l'avancement des travaux qui ont débuté le 7 mars dernier avec l'installation de l'échafaudage et la base de vie. Le nettoyage de la façade a été effectué, l'entreprise a commencé l'isolation de la face coté voie ferrée ;

## - **2/ Local commercial boucherie (ex Bateau d'Emile)**

### **D/2025/32 : Attribution du marché lot n°4**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée, l'appel d'offres lancé le 7 février 2025 pour la réhabilitation d'un local commercial en boucherie - Il rappelle que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 12 mars pour attribuer le marché aux entreprises pour l'ensemble des lots excepté le lot N°4 « cloisons, panneaux frigos » -

Monsieur le maire rappelle qu'une nouvelle consultation pour le lot 4 a été effectuée auprès de 3 entreprises : SOPROMECO, SASU CLOISONS DU MIDI et SOFRAM

Monsieur le maire explique que les entreprises SOPROMECO et SASU CLOISONS DU MIDI n'ont pas donné suite. Seule l'entreprise SOFRAM a répondu pour un montant de 24 898.80 € HT soit un peu en dessous de l'estimation de la maîtrise d'œuvre qui était de 26 500 € HT ;

Aussi monsieur le maire propose de retenir l'offre de l'entreprise SOFRAM -

Le conseil après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire et délibéré à l'unanimité des présents **DECIDE** d'attribuer le marché Lot N°4 « Cloisons, panneaux frigos » à l'entreprise SOFRAM pour un montant de 24 898.80 € HT

Pierre-Yves Boudin explique que les travaux ont débuté par la démolition intérieure du bâtiment qui a été effectuée par l'entreprise GENTON. Une partie de la dalle sera reprise. Un devis a été demandé pour réfection de celle-ci – Pour l'instant le planning est respecté -

## - **3/ Local commercial glacier et location-vente de cycles 275 quai Jules Roche Sud**

Monsieur le maire informe l'assemblée que le bail a été signé avec la SA TIBI le 8 avril dernier – l'Etat des lieux entrant/sortant a été effectué – Le démarrage de l'activité est prévue pour la foire de printemps ;

(19 h 00 arrivée de Catherine Clément)

## - **4/ Projet travaux de réhabilitation de l'Ecole maternelle**

Monsieur le maire explique que l'APS (avant-projet sommaire) a été présenté aux enseignants très motivés et impliqués dans le projet – Un diagnostic préalable a été effectué sur la présence ou non d'amiante, le résultat est négatif.

Afin de libérer totalement le bâtiment de l'école maternelle pendant les travaux les classes seront transférées dans le bâtiment du bas. Une classe sera installée dans la salle de la garderie et la deuxième à l'étage à salle de cantine qui sera scindée en 2 par une cloison - La salle de sieste sera installée sur le même pallier dans l'appartement vacant et qui sera aménagé en conséquence ;

Catherine Constantin interpelle monsieur le maire pour l'informer que l'installation de classes pour les élèves de maternelle à l'étage n'est pas conseillée. L'inspection académique sera interrogée à ce sujet.

Les élus seront sollicités début juillet pour aider au déménagement.

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2025

---

## - 5/ Travaux divers

**Via Fluvia** : La dernière tranche des travaux de la Via Fluvia sur le bas port prévue juin / juillet avec le traitement en enrobé de la rampe nord jusqu'à la rampe sud pour rejoindre le pavillon du tourisme. Une partie de la voie en galets devrait être conservée pour « l'histoire ». Monsieur le maire rappelle que la CC Annonay Rhône agglo sera maître d'ouvrage pour ces travaux – La réhabilitation des berges sera portée par la commune - Le tronçon Serrières Peyraud devrait être programmé en 2026.

**Cités Florales /Bellerives** : La réfection de l'appartement des cités florales est terminée il sera remis à la location mi-mai. En cours , la réfection totale d'une salle de bain aux cités Bellerives pour un montant de 4700 €.

## CC ANNONAY RHONE AGGLO

### - 1/ Travaux assainissement :

Monsieur le maire fait le point sur les travaux de construction du bassin d'orage, ceux-ci devraient être terminés pour le mois de juillet. Les travaux de reprise du réseau assainissement quai nord se font en simultané afin de procéder au raccordement dans la foulée ; Conscient des perturbations que cela va occasionner, pour la circulation mais aussi pour le stationnement devant les commerces, les places de parking seront déplacées au fur et à mesure de l'avancement de travaux. Monsieur le maire remercie les commerçants et riverains pour leur patience et compréhension.

Arrivée de Frédéric Boissonnet à 19 h 15.

### - 2/ Parking Helvetia :

Monsieur le maire fait part à l'assemblée de la plainte du restaurateur sur le stationnement devant son commerce, les clients ne peuvent plus se garer, ce qui engendre une perte de chiffre d'affaires. Il est proposé de mettre le parking en zone bleue de 8 h -12 h et 14 h 30 -17 h 30 du lundi au vendredi –

### - 3/ Rapport de la cour des comptes

Monsieur le maire donne lecture du rapport de contrôle de la cour des comptes sur les exercices de 2018 à 2024 d'Annonay Rhône Agglo– Les investigations ont porté plus particulièrement sur la situation financière de la CA ARA et les relations avec ses communes membres, l'organisation de l'administration communautaire, la politique des ressources humaines et la commande publique et la politique des ordures ménagères. Monsieur le maire détaille les 12 recommandations qui ont été formulées ; Le conseil municipal a pris acte du rapport sans observation.

### - 4/ Aménagement cote de Vernat –

## D/2025/33 : Convention tripartite avec la communauté d'agglomération Annonay Rhône Agglo et Habitat Dauphinois

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que la zone de Vernat fait l'objet d'un projet d'ensemble visant à permettre la construction d'un nouvel EHPAD, d'une nouvelle gendarmerie ainsi que la construction de logements individuels et collectifs.

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2025

---

Monsieur le maire propose de valider le projet de convention à intervenir entre la commune, Annonay Rhône Agglo et Habitat Dauphinois filiale du groupe VALRIM - Elle consiste à formaliser contractuellement les engagements de chacune des parties en vue d'aboutir à une pleine maîtrise foncière de la zone d'aménagement – La convention précise également les modalités d'implication de la CC Annonay Rhône Agglo dans le projet notamment la modification du PLUih et le partage des coûts relatifs aux études nécessaires à l'élaboration d'une déclaration de projet .

Le conseil après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire et délibéré à l'unanimité des présents

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-1 et suivants :
- Vu la délibération du conseil communautaire N°2025-55 du 10 avril 2025 portant approbation du plan local d'urbanisme intercommunal
- Considérant l'intérêt du projet d'aménagement de la zone de Vernat en matière de renouvellement d'équipements publics essentiels à la population du territoire
- Vu le projet de convention qui sera annexé à la présente délibération

**APPROUVE** la convention tripartite à intervenir entre la commune de Serrières, Annonay Rhône Agglo et Habitat Dauphinois.

Monsieur le maire rappelle que cette convention est une grande avancée pour le projet, et que plusieurs réunions avec les services de la gendarmerie, le directeur de l'Ehpad se sont déjà tenues à ce sujet. Une réunion avec le Président du Département est programmée début juin.

## Informations diverses

Monique Lépine rappelle la classe découverte des 2,3 et 4 avril dernier au centre « Super Besse » Le séjour s'est très bien passé, les enfants et accompagnants sont revenus enchantés.

**SIEJ** : intégration du service « loisirs » dans le syndicat - Monique Lépine explique que le budget du syndicat est déficitaire – La cotisation annuelle des communes sera augmentée en 2025. Pour Serrières elle passera à 3510 € -

Catherine Constantin explique que plusieurs panneaux d'informations ont été commandés ainsi qu'une nouvelle banderole pour le Musée.

**Musée des Mariniers** : Danielle Serillon informe l'assemblée que le recensement des objets (recollement administratif) à l'intérieur de musée est terminé. Depuis début avril, le recollement se poursuit en ce qui concerne les objets mis en réserve dans la maison de la « Louise ». L'alarme intrusion a été changée, un contrat de maintenance a été signé avec la société HOMIRIS. L'alarme incendie devra elle aussi être changée.

**Aire de camping-car** : Elle fonctionne bien, beaucoup d'étrangers s'y arrêtent. Monsieur le maire remercie Pascal Borgne, régisseur, chargé de l'encaissement des droits de place ;

Monsieur le maire donne la parole à un administré qui souhaite savoir si la proposition d'exposition d'une maquette d'église arménienne à l'intérieur du musée a été acceptée. Un avis favorable de principe est donné. Les membres de la commission réfléchiront sur son emplacement.

L'ordre du jour étant épuisé La séance est levée à 20 H 15

Le maire

Le secrétaire